

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2020

DOSSIER A DEPOSER AU PLUS TARD LE 1^{er} MARS 2020,
DELAI DE RIGUEUR.

Nom complet de l'association :

M. ou Mme

Agissant en tant que représentant légal de l'association certifie exacts, les renseignements portés dans ce dossier et sollicite de la ville de PREMESQUES, l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2020.

- Subvention de fonctionnement pour un montant de
- Subvention d'investissement pour un montant de
- Subvention exceptionnelle pour un montant de

Fait à le

Cachet de l'association

Signature du représentant légal ou du Président



Hôtel de Ville - Place Jean-Baptiste Lebas - 59840 PREMESQUES
Tél. : 03 20 08 82 10 - Fax : 03 20 08 78 07 - Email : mairie@premesques.fr
SIRET 215 904 707 000 19 - Code APE 751 A
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE EN COURS

Il est précisé que le rapport d'activité conditionne le versement d'une subvention par la municipalité et son montant. Il importe donc qu'il soit suffisamment clair et exhaustif. Il peut être complété par le rapport d'activités présenté en assemblée générale.

Ce rapport indique les actions menées, signale le public touché, le rayonnement de l'association et la participation aux manifestations municipales ...



Justification de la demande de subvention d'investissement



Justification de la demande d'une subvention exceptionnelle

